

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 Février 2011  
à la maison des services et des associations à  
Durrenbach**

Etaient présents : 55

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, MARTIN Etienne, MESSMER Jean-Marc, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, OTT Alexis, RAUSCHER Bernard, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred, ULLMANN Robert, VOGEL Robert WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, ZINCK Charles,  
Suppléant(s) : LEDIG Evelyne BASTIAN Jean-Jacques RAUSCHER Bernard ZINCK Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KREISS Alfred à Mme KOCHER Bernadette,  
Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, KAUFFER Fabien, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, PREVOT Dominique RICHERT Robert, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Francis, WEISHAAR Jean,

Invité(s) : Mmes : CHRISTMANN Dominique, KERN Catherine, ROTH Marie-Louise, M : WOEHREL Frédéric,

Invité(s) excusé(s) : Mme DAVERTON Magalie, MM : BERTRAND Pierre, REISS Frédéric, RINGEISEN Victor

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 09/02/2011.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**Désignation d'un secrétaire de séance,**

M. SCHLOSSER Charles est désigné secrétaire de séance.

**Communication du compte-rendu de réunion du bureau du 7 février 2011.**

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2011 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte-rendu et n'a aucune remarque à formuler.

## Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 20 décembre 2010.

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2010 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est validé à la majorité – 6 abstentions.

## Espace Info Energie Nord Alsace.

Intervention de Mlle Emilie JAILLET : missions et bilan de l'Espace Info Energie Nord Alsace à Merckwiller.

## FINANCES

### 001.2011 : Budget annexe OM : fixation de la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers pour 2011.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 013/2008 du conseil communautaire du 28.01.2008 décidant des modalités de calcul et recouvrement de la redevance « OM »,*

*Considérant la contribution à verser au SMICTOM du nord du Bas-Rhin au titre du service de collecte et traitement des ordures ménagères,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président Mme Weiss,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- De fixer le produit appelé de la redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères à 1 434 500€,
- De fixer en conséquence le montant de la redevance à 50,26 € pour la part fixe (foyer) et à 60 € pour la part variable (occupant), comme suit :
  - Une part fixe par foyer,
  - Une part par occupant, dans la limite de 6 occupants, sur la base des personnes résidant au foyer au 1er janvier et 1er juillet de l'année,
  - Petits commerçants, artisans, cafés, gîtes, studios, meublés : 1 occupant,
  - Gîtes d'étape et hébergement de groupe, résidences secondaires : 2 occupants,
- De demander au président de recouvrer ces montants auprès des redevables.

**002.2011 : Budget 2011 : Budget annexe compétence "ordures ménagères".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 086/2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 décidant de la création d'un budget annexe " OM ",*

*Vu la délibération n° 001/2011 du conseil communautaire du 28.02.2011 décidant du montant de la redevance " OM ",*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le budget annexe 2011 comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 1 470 000 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 0 €**

**- De charger le président et le comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**003.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe " zones d'activités - Eschbach ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe "zones d'activités Eschbach" 2010.

**004.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe " zones d'activités Eschbach ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,*

*Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe "zones d'activités Eschbach" 2010 comme suit :**

**- Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 238 107,59 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>1 775 851,66 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>537 744,07 €</b>

**- Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 915 706,70 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>1 251 275,35 €</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>664 431,35 €</b>

**005.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe " zone d'activités d'Eschbach ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver les affectations de résultat suivant :**

**Solde 2010 de la section de fonctionnement : 537 744,07 €**

**Affecté en section de fonctionnement : 537 744,07 €**

**Affecté en section d'investissement : 0,00 €**

**Solde 2010 de la section d'investissement : - 664 431,35 €**

**Affecté en section d'investissement en totalité.**

**006.2011 : Budget 2011 : Budget annexe " zone d'activités d'Eschbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 au budget 2009,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 1 795 550,00 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 2 130 250,00 €**

**- De charger le président et le comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**007.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe " CADT Fleckenstein ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe " CADT Fleckenstein " 2010.**

**008.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe " CADT Fleckenstein ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,*

*Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe " CADT Fleckenstein " 2010 comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>20 716,59 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>25 164,90 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>4 448,31 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>147 304,59 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>12 782,18 €</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>134 522,41 €</b>

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.



**009.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe " CADT Fleckenstein ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver les affectations de résultat suivant :**

**Solde 2010 de la section de fonctionnement : 4 448,31 €**

**Affecté en section de fonctionnement : 0,00 €**

**Affecté en section d'investissement : 4 448,31 €**

**Solde 2010 de la section d'investissement : -134 522,41 €**

**Affecté en section d'investissement en totalité.**

**010.2011 : Budget 2011 : Budget annexe "CADT Fleckenstein".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 0 abstention, décide :**

**- D'approuver le budget annexe 2011 "CADT Fleckenstein" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 42 500 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 170 000 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**011.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe " bâtiments d'activités ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe " bâtiments d'activités" 2010.**

**012.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe "bâtiments d'activités".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,*

*Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe "bâtiments d'activités" 2010 comme**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.



suit :

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>12 203,71 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>63 676,31 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>51 472,60 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>349 108,51 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>240 050,84 €</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>109 057,67 €</b>

**013.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe " bâtiments d'activités ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'approuver les affectations de résultat suivant :**

<b>Solde 2010 de la section de fonctionnement :</b>	<b>51 472,60 €</b>
<b>Affecté en section de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affecté en section d'investissement :</b>	<b>51 472,60 €</b>
<b>Solde 2010 de la section d'investissement :</b>	<b>-109 057 67 €</b>
<b>Affecté en section d'investissement en totalité.</b>	

**014.2011 : Budget 2011 : Budget annexe " bâtiments d'activités".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :**

**- D'approuver le budget annexe 2011 "bâtiments d'activités" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 46 050 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 190 000 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

#### **015.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe " ZAC thermale Morsbronn".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :**

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe " ZAC thermale Morsbronn" 2010.**

#### **016.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe " ZAC thermale Morsbronn ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,

Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe " ZAC thermale Morsbronn " 2010 comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>317 038,07 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>317 268,57 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>230,50 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>583 946,32 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>267 243,25 €</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>316 703,07 €</b>

**017.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe " ZAC thermale Morsbronn".**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2010,

Considérant les résultats de l'exercice 2010,

Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :**

**D'approuver les affectations de résultat suivant :**

<b>Solde 2010 de la section de fonctionnement :</b>	<b>230,50 €</b>
<b>Affecté en section de fonctionnement :</b>	<b>230,50 €</b>

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

Affecté en section d'investissement : 0,00 €  
Solde 2010 de la section d'investissement : -316 703,07 €  
Affecté en section d'investissement en totalité.

**018.2011 : Budget 2011 : Budget annexe "ZAC thermale Morsbronn".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'article 1612-7 du CGCT créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996, pour l'application de l'article 1612-5 du CGCT, précisant que n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget ... dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté ... ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 du budget annexe "ZAC thermale Morsbronn" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 950 000 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 1 266 750 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**019.2011 : Budget 2011 : Budget annexe "ZAC sud à Woerth".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Considérant que le budget annexe "ZAC sud à Woerth" n'a pas donné lieu à décaissements et*

*Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.*

*encaissements au cours de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 du budget annexe "ZAC sud à Woerth" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 210 000 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 217 000 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**020.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe "chaufferie à Durrenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe "chaufferie à Durrenbach" 2010.**

**021.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe "chaufferie à Durrenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,*

**Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe "chaufferie à Durrenbach" 2010 comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>98,93 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Déficit de fonctionnement :</b>		<b>98,93 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 199 110,55 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>810 000,00 €</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>389 110,55 €</b>

**022.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe "chaufferie à Durrenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver les affectations de résultat suivant :**

<b>Solde 2010 de la section de fonctionnement :</b>	<b>- 98,93 €</b>
<b>Affecté en section de fonctionnement :</b>	<b>- 98,93 €</b>
<b>Affecté en section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.



**Solde 2010 de la section d'investissement : - 389 110,55 €**  
**Affecté en section d'investissement en totalité.**

**023.2011 : Budget 2011 : Budget annexe "chaufferie à Durrenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 du budget annexe "chaufferie à Durrenbach" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 57 900 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 1 017 000 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**024.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe "zone d'activités Willenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe "zone d'activités Willenbach" 2010.**

**025.2011 : Compte administratif 2010 : budget annexe " zone d'activités Willenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

**Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,**

**Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe " zone d'activités Willenbach" 2010 comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>350 171,74 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>350 171,74 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement :</b>		<b>0,00 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	<b>372 448,94 €</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>22 277,20 €</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>350 171,74 €</b>

**026.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe " zone d'activités Willenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver les affectations de résultat suivant :**

<b>Solde 2010 de la section de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affecté en section de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affecté en section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>

**Solde 2010 de la section d'investissement : - 350 171,74 €**

**Affecté en section d'investissement en totalité.**

**027.2011 : Budget 2011 : Budget annexe "zone d'activités Willenbach".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 du budget annexe "zone d'activités Willenbach" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 450 000 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 800 200 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**028.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe " espace Pechelbronn – jardin des brumes ".**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe "espace Pechelbronn – jardin des brumes" 2010.**

**029.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe " espace Pechelbronn - jardin des brumes ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,*

**Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe " espace Pechelbronn - jardin des brumes " 2010 comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

DEPENSES	1 125,04 €	
RECETTES	28 468,50 €	
Excédent de fonctionnement :		27 343,46 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES	36 254,45 €	
RECETTES	39 578,20 €	
Excédent d'investissement :		3 323,75 €

**030.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe " espace Pechelbronn - jardin des brumes "**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver les affectations de résultat suivant :**

Solde 2010 de la section de fonctionnement :	27 343,46 €
Affecté en section de fonctionnement :	27 343,46 €
Affecté en section d'investissement :	0,00 €

Solde 2010 de la section d'investissement :	3 323,75 €
Affecté en section d'investissement en totalité.	

**031.2011 : Budget 2011 : Budget annexe "espace - Pechelbronn - jardin des brumes"**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre et 3 abstentions, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 du budget annexe " espace - Pechelbronn - jardin des brumes" comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 30 100 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 26 500 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

**032.2011 : Compte de gestion 2010 : Budget annexe " production d'énergie Héliions ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion 2010 établi par les services de la trésorerie,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le compte de gestion du budget annexe "production d'énergie Héliions" 2010.**

**033.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe " production d'énergie Héliions ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.



Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,

**Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver le compte administratif du budget annexe " production d'énergie Héliions " 2010 comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES	0,00 €	
RECETTES	403,46 €	
Excédent de fonctionnement :		403,46 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES	276 450,17 €	
RECETTES	71 344,26 €	
Déficit d'investissement :		205 105,91 €

**034.2011 : Affectation des résultats 2010 : Budget annexe "production d'énergie Héliions".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif 2010,*

*Considérant les résultats de l'exercice 2010,*

*Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- D'approuver les affectations de résultat suivant :**

Solde 2010 de la section de fonctionnement :	403,46 €
Affecté en section de fonctionnement :	0,00 €
Affecté en section d'investissement :	403,46 €

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

**Solde 2010 de la section d'investissement : - 205 105,91€**  
**Affecté en section d'investissement en totalité.**

**035.2011 : Budget 2011 : Budget annexe " production d'énergie Hélions ".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,*

*Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 07 février 2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 3 abstentions, décide :**

**- D'approuver le budget 2011 du budget annexe " production d'énergie Hélions " comme suit :**

**Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 5 000 €**

**Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 259 000 €**

**- De charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

## **PROJETS - ACTIONS**

**036.2011 : Chauffage collective : avenants aux marchés de travaux.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu l'opération de construction de la chaufferie collective et du réseau de chaleur à Durrenbach et Morsbronn-les-Bains, et les marchés de travaux correspondants,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

**- d'approuver les avenants suivants :**

**avenant n°4 au marché 2010/02 (lot 2 – chaudières gaz et sous-stations) attribué à l'entreprise Crystal – Mulhouse – absorbée par la sté Eiffage Thermie Est venant à sa suite, concernant des modifications techniques liées au raccord direct de la MDSA (suppression 2 compteurs d'énergie, installation de la sous-station hangar sur une structure provisoire), pour un montant de 0,00 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/03 (lot 3 – réseaux) attribué à l'entreprise Dalkia – Geispolsheim, concernant le raccord direct de la MDSA (linéaire de tubes en moins, ajout compteurs de chaleur dans la MDSA), d'un montant de -232,20 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/05 (lot 5 – électricité) attribué à l'entreprise Wackermann-Reichshoffen, suite à des modifications techniques sur les luminaires et à l'ajout d'accessoires sur les équipements extérieurs (cuve fioul, benne à cendre, système de dégazage) pour un montant de +760,00 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/06 (lot 6 – terrassement) attribué à l'entreprise Herrmann-Surbourg, concernant la mise en oeuvre d'une sur-profondeur de remplacement de matériaux, pour un montant de +479,00 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/07 (lot 7 – assainissement) attribué à l'entreprise Herrmann-Surbourg, suite à la suppression d'un compteur d'eau, mis en place par ailleurs par le syndicat des eaux, pour un montant de – 1 494,60 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/08 (lot 8 – gros oeuvre) attribué à l'entreprise Sotravest-Oberbronn, suite à des modifications techniques et de quantité (suppression doublon panneau de chantier, sur-profondeur de fouilles et de béton, remplacement mur fusible en béton par mur en maçonnerie sur poutre béton, suppression trémies toiture, réalisation plots béton, diminution m<sup>2</sup> socles sous chaudières, suppression socles sous électrofiltres et cheminées) pour un montant de – 46,86 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/11 (lot 11 – serrurerie) attribué à l'entreprise Scheibel - Gunstett, suite à la suppression et à l'ajout d'équipements (suppression grille de ventilation, suppression doublon platines d'ancrage en alu, ajout cornière métallique sur dalle silo, ajout 2 contacteurs) pour un montant de – 4,67 € HT.**

**avenant n°1 au marché 2010/13 (lot 13 – voirie) attribué à l'entreprise Herrmann - Surbourg, suite à la suppression de 2 arbres pour un montant de – 740,00 € HT.**

**- d'autoriser le président à signer tous les documents découlant de la présente délibération.**

**037.2011 : Fourreaux haut débit : raccordement du central téléphonique de Walbourg : remboursement des frais engagés par la commune de Walbourg, maître d'ouvrage déléguée.**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 003/2009 du conseil communautaire du 16.02.2011 décidant de déléguer la maîtrise d'ouvrage du raccordement du central téléphonique de Walbourg à la commune de Walbourg,*

*Vu la délibération n° 003/2006 du conseil communautaire du 20.02.2006 : Réseau fibre optique : étude de mise en place d'un réseau fibre optique sur le territoire*

*Vu la délibération n° 053/2007 du conseil communautaire du 26.03.2007 : Desserte hauts débits : validation d'un programme de pose de fourreaux*

*Vu la délibération n° 061/2007 du conseil communautaire du 18.06.2007 : Pose de fourreaux : validation du programme de travaux et procédure*

*Vu la délibération n° 084/2007 du conseil communautaire du 10.09.2007 : Fourreaux fibre optique : validation APD - DCE et plan de financement prévisionnel*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas, en l'absence de M. Bertrand, vice-président en charge des questions relatives aux TIC,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :**

- de prendre en charge les frais relatifs à ces travaux sur présentation d'un état détaillé accompagné d'un plan de recatement, fixant le montant des travaux à 12 400,10 € HT,**
- de rembourser la commune, maître d'ouvrage déléguée, de ce montant en TTC, la communauté de communes récupérant le FCTVA et inscrivant ce réseau dans son inventaire.**

### **038.2011 : Collège Mac-Mahon Woerth : convention de partenariat.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le contrat territorial pour la jeunesse,*

*Considérant la proposition de convention de partenariat entre la communauté de communes et le collège d'enseignement secondaire Mac-Mahon à Woerth,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat fixant notamment les modalités de définition de programmes d'actions et de leur financement, pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature de la convention, reconductible par décision expresse.**

**039.2011 : P.L.U. de Goersdorf : avis de la communauté de communes.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le code de l'urbanisme,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Goersdorf arrêtant le projet de plan local d'urbanisme le 07.01.2011,*

*Considérant la demande d'avis de la communauté de communes, exprimée par la commune par courrier du 17.01.2011, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, en vue de l'approbation du P.L.U. élaboré,*

*Vu le PLU arrêté de Goersdorf,*

*Vu l'avis de la commission aménagement réunie le 23.02.2011,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

- d'émettre un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de Goersdorf-Mitschdorf en date du 7 janvier 2011,**
- de charger le président des formalités afférentes au présent avis.**

**040.2011 : MROF : convention tripartite favorisant l'accès à la culture de personnes en**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

**situation d'exclusion sociale et professionnelle.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la proposition de convention relative à l'activité favorisant l'accès à la culture de personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle entre la communauté de communes Sauer Pechelbronn, le parc naturel régional des Vosges du Nord et l'association Tôt ou t'Arts – cultures du cœur Bas-Rhin,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :**

- d'autoriser le président à signer la convention relative à l'activité favorisant l'accès à la culture de personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle définissant les conditions d'accès à la MROF par les publics concernés.**

## **ADMINISTRATION**

**041.2011 : Marchés publics : transfert des marchés pour cause de fusion ou absorption d'une société par une autre.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le marché de travaux attribué à l'entreprise Crystal dans le cadre du projet de construction de la chaufferie collective et d'un réseau de chaleur,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, décide :**

- d'autoriser le président à signer les avenants relatifs au transfert de marchés publics attribués pour cause de fusion d'une société par une autre,**
- d'autoriser le président à signer l'avenant de transfert de marché de travaux relatif au projet de de construction de la chaufferie mixte bois-gaz et le réseau de distribution de chaleur lié à l'absorption de l'entreprise Crystal par Eiffage Thermie Est.**



**042.2011 : Motion : engagement de la communauté de communes à mener des travaux sur la Sauer dans le cadre du SAGEECE dès sa finalisation.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu en particulier la compétence relative à la protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et la définition de l'intérêt communautaire portant sur les études et réalisations de travaux d'aménagement et d'entretien du Seltzbach et de la Sauer et de leurs affluents qui sont menés dans le cadre du SAGEECE,*

*Considérant les discussions engagées entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le Département du Bas-Rhin et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et portant sur l'élaboration d'une convention cadre 2011-2013 pour la préservation et la reconquête du bon état des masses d'eaux amont de la Sauer et du Seltzbach,*

*Vu l'avis de la commission aménagement réunie le 16 février 2011,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président Mme Weiss,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :**

**- d'affirmer l'engagement de la communauté de communes à réaliser des études et travaux d'aménagement et d'entretien de la Sauer et de ses affluents dans le cadre du SAGEECE de la Sauer dès lors que ce dernier sera approuvé, conformément aux compétences de la communauté de communes.**

**- de rappeler que des études et plans d'actions sont d'ores et déjà engagés, en application du document d'objectifs relatif au site Natura 2000 « la Sauer et ses affluents » et avec l'appui du Syndicat de Coopération du Parc naturel régional des Vosges du Nord, opérateur du site. Un diagnostic est à ce titre en cours sur le Heimbach, à la demande de la commune de Wingen et une étude, menée dans le cadre d'un stage co-encadré par la communauté de communes et le Sycoparc, va démarrer au printemps 2011 sur le Steinbach, afin de préciser les origines de certains dysfonctionnements constatés et d'aboutir à des applications opérationnelles.**

**- de rappeler que la communauté de communes est d'ores et déjà engagée dans des travaux de restauration et d'entretien du Seltzbach et de ses affluents dans le cadre du SAGEECE Seltzbach d'ores et déjà approuvé.**

## GESTION RESSOURCE HUMAINE

### 043.2011 : GRH : mise à disposition Anne GLOCK à l'ADEAN-Haguenau.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la demande de mise à disposition de Mlle Anne GLOCK à l'ADEAN (Association pour le Développement de l'Alsace du Nord),*

*Vu la délibération n° 090/2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 décidant de valider la mise à disposition de Mlle Anne GLOCK pour une durée de 7 mois,,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :**

- **la mise à disposition de Mlle Anne GLOCK pour une durée de 4 mois, à temps complet, en 2011,**
- **autorise le président à signer une convention (ou un avenant à la précédente convention) de mise à disposition précisant les conditions administratives et financières ainsi que les droits et obligations des parties, entre la communauté de communes et l'ADEAN,**
- **autorise le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

## DIVERS

### 044.2011 : Elus : comité de pilotage transport et déplacements, TIC.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 049/2008 du conseil communautaire du 21 avril 2008 décidant la création des comités de pilotages au sein des commissions et désignation des membres,*

*Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De prendre acte que M. Haas est élu référent de l'instance, les vices-présidents pilotant l'instance au vu de leurs compétences respectives (M Schlosser pour le volet tourisme, M Braconnier pour le volet économie, M. Bertrand pour le volet TIC et M Weisbecker pour le volet développement durable),**
- **De demander au président d'associer les partenaires extérieurs concernés aux travaux du comité de pilotage (Conseil général, associations, acteurs locaux,...)**

#### **045.2011 : Validation du programme environnement 2011.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu l'avis de la commission environnement réunie le 16.02.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :**

**- de valider le programme environnement pour l'exercice 2011 portant sur :**

- **la poursuite de la dynamique engagée pour la préservation des vergers hautes tiges avec un programme d'actions de formation, d'entretien et de valorisation, pour un budget prévisionnel de 17 000 € HT, en partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahn, et avec le concours des centres d'initiation à l'environnement desquels la communauté de communes et la Verbandsgemeinde dépendent, à savoir le CINE de Munschhausen et le Naturerlebniszentrum Wappenschmiede de Fischbach, de désigner la communauté de communes Sauer Pechelbronn comme maître d'ouvrage du programme, de valider le versement d'une participation de 5000 € à chacun des centre d'initiation participant, de valider l'organisation des 2èmes journées transfrontalières du verger à Fischbach, en partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahn, la Biosphärenhaus de Fischbach, le Naturerlebniszentrum Wappenschmiede de Fischbach, le CINE de Munchhausen, le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Naturpark Pfälzerwald, et dans le cadre de l'appel à projet Pamina 21.**
- **la reconduction de l'opération de promotion du compostage individuel, prévoyant notamment la participation à la mission d'animation compostage de la communauté de communes à hauteur de 0.16 € par habitant, et de valider un objectif de 300 personnes sensibilisées à travers les différentes animations compostage et de 50 composteurs**

vendus,

- la mise en place d'un programme 2011-2013 de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts publics et privés, pour un budget prévisionnel de 45 000 € HT,

- la mise en place d'un programme de restauration et de renaturation du Seltzbach dans le cadre du SAGEECE, et l'autorisation au président d'engager les consultations de maîtrise d'œuvre, pour un budget prévisionnel de 45 000 € HT en vue de la réalisation de l'opération précitée,

- D'autoriser le président à solliciter les subventions et cofinancements découlant de l'ensemble de ces programmes, notamment transfrontaliers et européens,

- D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### **046.2011 : Classement 2 étoiles de l'office de tourisme intercommunal.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :**

**- De demander au préfet le renouvellement du classement en deux étoiles de l'office de tourisme intercommunal.**

#### **INFO.2011 : Economie : mise à disposition de locaux à l'hôtel d'entreprises et vente d'un terrain au parc économique de la Sauer.**

Compte-rendu commission économie réunie le 22.02.2011 :

Mise à disposition de locaux à l'hôtel d'entreprises de la Sauer,

Vente de terrain au parc économique de la Sauer – signature d'un compromis de vente.

-----

Pas d'autres points divers soulevés en séance.

Intervention du président du CG67.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 28 janvier 2011.

**Informations :**

**Planning prévisionnel réunions 2011 :**

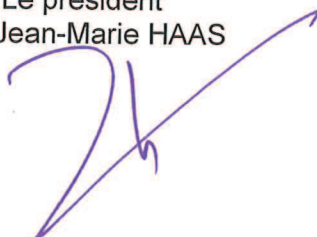
- **Lundi 4 avril 19h : Bureau**
- **Lundi 11 avril : Conseil communautaire**
- **Lundi 9 mai 19h : Bureau**
- **Lundi 23 mai 19h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 27 juin 19h : Bureau**
- **Lundi 11 juillet 19h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 12 septembre 19h : Bureau**
- **Lundi 26 septembre 19h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 24 octobre 19h : Bureau**
- **Lundi 7 novembre 19h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 5 décembre 19h : Bureau**
- **Lundi 19 décembre 19h30 : Conseil communautaire**

Fait à Durrenbach, le 07/03/2011

Le secrétaire de séance  
M. SCHLOSSER Charles



Le président  
Jean-Marie HAAS





Participants	Approb. CR 20/12/10	001.2011	002.2011	003 à 006.2011	007 à 009.2011	010.2011	011 à 014.2011	015 à 017.2011	018.2011	019.2011	020 à 022.2011	023.2011	024 à 026.2011	027.2011	028 à 030.2011	031.2011	032 à 034.2011	035.2011
ATZENHOFFER Alphonse	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour				pour
BALL Jean-Claude	abs.	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour				pour
BASTIAN Marc																		
BERTRAND Jean-Louis																		
BRACONNIER Armand	pour	abs.	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
BRUCKER Hubert	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		abs.		abs.
CABIROL Mireille	abs.	contre	abs.	pour		pour	pour		contre	abs.		abs.		abs.		contre		contre
CHRISTMANN Pascal	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
CLAUSS Murielle	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
CONUECAR Nestor	pour	contre	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
DARNIS Danielle	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
FABACHER Edmond	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
FEIG Dominique	pour	contre	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
FISCHER Evelyne	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
FUCHS Thierry		pour	pour			pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
GACKEL Didier	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		abs.
GANGLOFF Christian	abs.	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
GOETZ Joseph	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
HERRMANN Eric				pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
HOCH Georges	pour	pour	pour	pour			pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
HOLTZMANN Claude	pour	contre	contre			pour	pour		pour	pour		pour		pour		contre		pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
KAUFFER Fabien	pour	pour		pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		abs.		pour
KELLER Jacky	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
KENNEL Guy-Dominique	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
KIEFFER Nicole	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		
KIEFFER Adrienne	abs.	contre	pour	pour		pour			pour	pour		pour		pour		pour		pour
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
LAXENAIRE-DISCH Christophe	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
LIEHN Gilbert																		
LOBSTEIN Jacques	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
MARTIN Etienne	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		abs.		contre		contre
MATTEL Madeleine	abs.	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
MERTZ Olivier																		
MESSMER Jean-Marc	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
METZGER Jean-Pierre																		
MEYER Charles	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	abs.		contre		pour		pour		pour
MEYER Willy																		
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
MULLER Jean	pour	pour	pour	pour		contre	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
OTT Alexis	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
PREVOT Dominique																		
RICHERT Robert																		
ROBINEAU Pascal	pour	abs.	pour	pour		pour			pour	pour		pour		pour		pour		pour
ROHMER Jean Paul	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
RUTSCH François	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
SCHAEFER Marc																		
SCHERTZ Christophe	pour	contre	abs.	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		contre		pour
SCHLOSSER Charles	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
SCHMITT André	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
SCHNEIDER Dominique	abs.	pour	pour	pour		pour	pour		contre	pour		pour		pour		abs.		abs.
SCHNEIDER Francis																		
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
SUSS Charles	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
ULLMANN Robert	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
VOGEL Robert	pour	pour	pour	pour		pour			pour	pour		pour		pour		pour		pour
WALTER Gérard	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
WEGMANN Maurice	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour
WEISHAAR Jean																		
WEISS M.Line	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour		pour		pour		pour		pour

Vote à main levée, approuvé à l'unanimité

Vote à main levée, approuvé à la majorité, 1 abstention

Vote à main levée, approuvé à l'unanimité

Vote à main levée, approuvé à l'unanimité

Vote à main levée, approuvé à la majorité, 2 abstentions

Vote à main levée, approuvé à la majorité, 2 abstentions



Participants	036.2011	037.2011	038.2011	039.2011	040.2011	041.2011	042.2011	043.2011	044.2011	045.2011	046.2011
ATZENHOFFER Alphonse	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
BALL Jean-Claude										pour	
BASTIAN Marc											
BERTRAND Jean-Louis											
BRACONNIER Armand	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
BRUCKER Hubert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
CABIROL Mireille	abs.	pour	pour	pour	abs.	abs.	pour	pour		pour	abs.
CHRISTMANN Pascal	abs.		pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
CLAUSS Murielle	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
CONUECAR Nestor	pour	pour	abs.		pour	pour	pour	pour		pour	pour
DARNIS Danielle		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
FABACHER Edmond	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour
FEIG Dominique	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
FISCHER Evelynne	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
FUCHS Thierry	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
GACKEL Didier		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
GANGLOFF Christian	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
GOETZ Joseph			pour	pour	pour	pour	pour	pour			pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
HERRMANN Eric	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	
HOCH Georges	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
HOLTZMANN Claude	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour		pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KAUFFER Fabien	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KELLER Jacky	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KENNEL Guy-Dominique	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KIEFER Nicole	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KIEFFER Adrienne	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
LAXENAIRE-DISCH Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
LIEHN Gilbert											
LOBSTEIN Jacques	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
MARTIN Etienne				pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
MATTEL Madeleine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
MERTZ Olivier											
MESSMER Jean-Marc	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
METZGER Jean-Pierre											
MEYER Charles	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour		pour	pour
MEYER Willy											
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
MULLER Jean	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
OTT Alexis	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
PREVOT Dominique											
RICHERT Robert											
ROBINEAU Pascal	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour			pour
ROHMER Jean Paul	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
RUTSCH François	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SCHAEFER Marc											
SCHERTZ Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SCHLOSSER Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SCHMITT André	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SCHNEIDER Dominique	pour	pour	abs.	pour	abs.	pour	pour	pour		pour	
SCHNEIDER Francis											
SIBLER Alphonse	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SITTER Pierrrot	pour	pour	pour	pour	pour	pour				pour	pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SUSS Charles		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour			pour
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
ULLMANN Robert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
VOGEL Robert	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour		pour	pour
WALTER Gérard	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
WEGMANN Maurice	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
WEISHAAR Jean											
WEISS M.Line	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour

Vote à main levée, approuvé à l'unanimité